





#### YOU ARE THE CHASSIS!

The likelihood of being injured in an accident involving a bicycle is

## LE CADRE, C'EST VOUS!

Dans les accidents impliquant un vélo, la probabilité d'être blessé est de

**82%** 

With bicycles in the city of Valencia, over the last 6 years there have been:

Ces six dernières années, les EDP ont provoqué dans la ville de Valence (Espagne) :

3031 accidents / accidents

6 fatalities / morts

8 very serious injuries / blessés très graves

198 serious injuries / blessés graves

2270 minor injuries / blessés légers

MAXIMUM SPEED	General use street	30 km/h street, cycle lane, 30 km/h zone	Residential streets	Cycle lane on road	Cycle lane on pave- ment	Cycle path (parks)	Pedes- trian street	Pave- ment
VITESSE MAXIMALE	Rue usage général	Rue à 30 km/h, rue cyclable, zone 30	Rues rési- dentielles	Voie cyclable chaussée	Voie cyclable trottoir	Piste cyclable (parcs)	Rue piétonne	Trottoir
Bike / <i>Vélo</i>	45	30	20	20	15	10	10	×













Riding while using headphones, phones or mobile devices is forbidden.

Il est interdit de circuler si l'on porte des écouteurs, un téléphone ou un appareil mobile.

2.





Bicycles must have a bell and must be equipped with front and rear lights when riding at night or in conditions of reduced visibility.

Les vélos doivent être équipés de sonnettes et, la nuit ou dans des conditions de mauvaise visibilité, l'utilisation des phares avant et arrière est obligatoire.

3.



Riding a bicycle with animals on a leash is forbidden.

Il est interdit de circuler à vélo avec des animaux en laisse.

4.



Bicycles will preferably be parked in designated bike racks. If this is not possible, they can be secured to street furniture for up to 72 hours at the same location, provided there is no damage or impairment to these fixtures and no obstruction to the movement of pedestrians and vehicles.

In no case may bicycles be secured to trees.

Les vélos doivent être stationnés de préférence dans les racks à vélos installés à cet effet. Le cas échéant, ils peuvent être attachés au mobilier urbain pour une durée qui ne peut excéder 72 heures au même endroit, à condition que cela n'endommage pas l'élément, que cela n'altère par sa fonction et que cela ne gêne pas la circulation des piétons ou des véhicules.

Les vélos ne peuvent en aucun cas être attachés aux arbres.









	BICYCLE	ADAPT THE RIDING STYLE TO THE ROAD CONDITIONS			
ROAD	Bicycles are not obliged to use cycle lanes, except in tunnels.	Pedestrian crossings may be used at junctions when there are no specific bike crossings, always adjusting speed and keeping at least 1 m away from pedestrians.			
Segregated CYCLE LANES on roads	Ride at a suitable speed, always below 20 km/h.	People on bicycles have priority over pedestrians, except at pedestrian crossings.			
CYCLE LANES marked on pavements	Maximum moderate speed of 15 km/h.	Ride with caution, remembering that pedestrians may appear at any time.			
PAVEMENT	No riding, except for children under 8 with an adult on foot.	Children aged under 8 must respect pedestrian priority and ride at their speed.			
Pedestrian streets, residential streets, 30 km/h zones and shared spaces	Cycling is permitted in both directions except where signs expressly forbid it.	Adjust the speed and path to avoid endangering pedestrians, keeping at least 1.2 metres away from them and from building fronts, and getting off the bicycle if the number of people makes maintaining such a distance impossible.			
Bicycle boule- vards and one-way roads with 30 km/h speed limit	Bicycles can only travel in both directions if the local council has put up signs indicating this.	Vehicles travelling in the correct direction have priority over bicycles travelling in the opposite direction.			
PARKS, GARDENS AND PROMENADES	Riding is permitted for children up to 10 years of age. Pedestrian priority.	Other cyclists on cycle lanes, sign- posted paved paths, and cycle paths only.			
BUS LANE	No riding	Permitted in BUS-CYCLE LANE. Stay on the right side of the lane so vehicles may overtake.			







	VÉLO	ADAPTER LA CIRCULATION SELON LES CONDITIONS DE LA VOIE		
CHAUSSÉE	Les vélos peuvent circuler même s'il existe une voie cyclable, sauf sous les tunnels.	Aux intersections de chaussées sans passage destiné aux vélos, il sera possible d'utiliser les passages piétons en adaptant la vitesse et en maintenant une distance de sécurité non inférieure à 1 m du passant.		
VOIES CYCLABLES séparées sur la chaussée	Circuler à une vitesse appro- priée, ne dépassant pas les 20 km/h.	Les cyclistes ont la priorité sur les passants, sauf aux passages piétons.		
VOIES CYCLABLES marquées sur les trottoirs	Vitesse moyenne modérée de 15 km/h.	Circuler avec une prudence particu- lière, irruption possible de passants.		
TROTTOIR	Interdiction de circuler, sauf les enfants de moins de 8 ans accompagnés d'une personne adulte à pied.	Les enfants de moins de 8 ans doivent respecter la priorité des passants et circuler à leur vitesse.		
Rues piétonnes, résidentielles, zones 30 et zones de cohabitation	Circulation autorisée dans les deux sens, sauf interdiction expresse d'un panneau de signalisation.	Adapter la vitesse et la trajectoire pour ne pas mettre en danger les piétons, en maintenant une distance non inférieure à 1,2 m par rapport à elles ou aux façades, et descendre du vélo lorsque les conditions de trafic et de mouvements piétonniers ne permettent pas de respecter cette distance.		
Rues cyclables et voies à sens unique avec vitesse limitée à 30 km/h	Les vélos ne peuvent circuler dans les deux sens que si la mairie l'autorise par le biais de panneaux de signalisa- tion.	Les véhicules qui circulent dans le sens de la circulation ont la priorité sur les vélos circulant en sens inverse.		
PARCS, JARDINS ET PROMENADES DE BORD DE MER	Circulation autorisée d'en- fants jusqu'à 10 ans. Priori- té des piétons.	Tous les autres cyclistes doivent emprunter les voies cyclables, les voies pavées dotées de pan- neaux de signalisation et les pistes cyclables.		
VOIE DE BUS	Circulation interdite	Circulation autorisée sur la VOIE DE BUS-VÉLO. Circuler du côté droit de la voie pour faciliter le dépassement.		









RIDING A PERSONAL ELECTRIC VEHICLE CIRCULER AVEC UN ENGIN DE DÉPLACEMENT PERSONNEL

# YOU ARE THE CHASSIS!

The likelihood of being injured in an accident involving a PEV is

## **LE CADRE, C'EST VOUS!**

Dans les accidents impliquant un EDP, la probabilité d'être blessé est de

84%

With PEVs in the city of Valencia, Ces six dernières années, les EDP ont over the last 6 years there have been: provoqué dans la ville de Valence (Espagne) :

3312 accidents / accidents

2 fatalities / morts

**16** very serious injuries / blessés très graves

183 serious injuries / blessés graves

2595 minor injuries / blessés légers

Starting 22 January, all PEVs sold must be certified for use. PEVs sold until 21/01/24 can be used without a certificate until 22/01/27. Further details at: http://t.ly/1NcMA

À partir du 22 janvier, les EDP commercialisés devront être certifiés selon leur usage. Les EDP commercialisés jusqu'au 21/01/24 pourront circuler jusqu'au 22/01/27, même s'ils ne possèdent pas de certification. Plus de renseignements sur : http://t.ly/1NcMA







# 1. +16 YEARS ANS



The minimum age to ride a PEV on public roads and spaces is 16 years old.

L'âge minimum pour conduire un EDP dans les rues et les espaces publics est de 16 ans.





Riding while using headphones, phones or mobile devices is forbidden.

Il est interdit de circuler si l'on porte des écouteurs, un téléphone ou un appareil mobile.



Riding A and B-type PEVs on the pavement is forbidden.

Il est interdit de circuler avec un EDP des types A et B sur les trottoirs.





As set out in the General Vehicle Regulations, A and B-type PEVs are single-rider vehicles for one person only.

Tel que le décrit le Règlement général des véhicules, les EDP de type A et de type B sont des véhicules monoplaces qui ne doivent pas circuler s'ils sont occupés par plusieurs personnes.

	MAXIMUM CAPACITY Capacité Maximale	OFFICIALLY APPROVED HELMET CASQUE HOMOLOGUÉ	LIGHT PHARE	BELL SONNETTE	INSURANCE ASSURANCE	MINIMUM AGE <i>ÂGE AUTORISÉ</i>
TYPE <b>A</b>	1	RECOMMENDED RECOMMANDÉE			16	
TYPE <b>B</b>	1	<b>/</b>	<b>/</b> /	<b>/</b>	RECOMMENDED RECOMMANDÉE	16









MAXIMUM SPEED VITESSE MAXIMALE	A-Type PEV EDP Type A	B-Type PEV EDP Type B		
50 km/h street Rue à 50 km/h	(only lanes marked 30 km/h) (uniquement les voies signalisées à 30 km/h)	(only lanes marked 30 km/h) (uniquement les voies signalisées à 30 km/h)		
30 km/h street, cycle lane, 30 km/h zone Rue à 30 km/h, rue cyclable, zone 30	20	25		
Residential streets Rues résidentielles	20	20		
Cycle lane on road  Voie cyclable chaussée	20	20		
Cycle lane on pavement  Voie cyclable trottoir	15	15		
Cycle path (parks)  Piste cyclable (parcs)	10	10		
Pedestrian street  Rue piétonne	10	×		
Pavement Trottoir	×	×		





